

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

2 janvier 2025

## CRÉATION DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION (ASNR)

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) créée par la loi relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection du 21 mai 2024 a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle est issue de la réunion de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Autorité administrative indépendante, l'ASNR assure désormais, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France. Elle exerce également les missions de recherche, d'expertise, de formation et d'information des publics dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Présidée par Pierre-Marie Abadie, l'ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires, dont le président. Olivier Gupta en est le directeur général. Elle rassemble plus de 2 000 collaborateurs dont les compétences spécifiques et variées sont mises au service de la protection des personnes et de l'environnement.

L'ASNR est implantée sur l'ensemble du territoire français. Son siège est à Montrouge et elle dispose de 11 divisions lui permettant d'exercer ses missions de contrôle sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements et régions d'outre-mer. Elle est également établie à Fontenay-aux-Roses et Cadarache, sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection, ainsi qu'au Vésinet, site principal de la surveillance de l'environnement. Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à Cherbourg, les Angles et Tahiti.

À l'échelle internationale, la création de l'ASNR marque l'ambition française en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection au service de la protection des personnes et de l'environnement. Elle travaillera en lien étroit avec ses pairs internationaux, qu'ils soient organismes de recherche, experts ou autorités de contrôle. Pour aller plus loin :

- Loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire
- L'organisation de l'ASNR
- Les missions de l'ASNR

## **Contacts presse**

Evangelia Petit Pascale Portes
01 46 16 41 42 01 58 35 70 33
evangelia.petit@asn.fr pascale.portes@irsn.fr

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire. Elle assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche de formation et d'information des publics.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

in X f © ©